Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901169-20260223-D20260203-DE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANNEUFFRET

Séance du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur André SERGENT, Maire.

Date de convocation : le 10 février 2026.
Présents : SIOHAN Aurélie, ARGOUALCH Jean-Jacques, PAISNEL Anne, FEROC Régis, RANNOU Catherine, LE DREAU Pierre, PERSON Pascal, CANN Martine.
Absent excusé: GALIEGUE Pauline qui a donné procuration à CANN Martine.
Absent: LE PAGE Yann
Secrétaire de séance : RANNOU Catherine

Nombre de membres : Afférents au CM : 11 ; En exercice : 11 ; Présents :09 ; Votants : 10

Délibération D20260203

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 de la façon suivante :

- Le compte financier unique 2025 laisse apparaître à la **section de fonctionnement** un résultat de clôture positif de **44 576.43 €**. Ce résultat sera affecté au Budget Primitif 2026 de la manière suivante :
  - ✓ 44 576.43 € à la ligne budgétaire **002** (résultat de fonctionnement reporté) de la section de fonctionnement.

- La **section d'investissement** laisse apparaître un excédent de **170 364.04 €** qui sera à reporter au chapitre **001** de la section d'investissement du BP 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire
André SERGENT